Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260302-D_2026_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt - six le lundi 02 mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 23 février 2026.

Etaient présents les membres élus : Jacques QUILTU, Hélène PLUSQUELLEC, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Marie Thérèse THOMAS, Jean Yves GUEVEL, Patrick COCHENNEC, Bernard CREN, Baptiste COENT, Romain BAIL, Justine HAMON, Tiphaine TROMEUR, Lénaïg HEMON, Fabrice JAOUEN
Claude KERANGUYADER a été élu secrétaire de séance

D.2026-11 – Demande de subvention DETR et DSIL – Giratoire de Loch ar Vaten

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération 2025-83 du 22 octobre 2025 il a été autorisé à signer le devis de maitrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité du giratoire de Loch ar Vaten.

Pour rappel :
Le giratoire de Loch ar Vaten constitue l'une des portes d'entrée du bourg pour les usagers venant de Châteauneuf-du-Faou et de Plouyé. Il se situe à l'intersection d'une voie départementale (RD 217) et d'une voie communale (Route de Loch ar Vaten).

Le trafic journalier moyen sur l'axe de la RD 217 (Landeleau – Cléden-Poher) s'élève à 1 009 véhicules/jour, dont 48 poids lourds soit 4.7% (classe de trafic est T5).
L'espace à aménager s'inscrit dans un environnement rural à faible densité de construction. Un aménagement existant (piste mixte) relie déjà le giratoire au lieu-dit Botaval.

Malgré une bonne visibilité, les riverains signalent une forte sensation de vitesse. L'îlot central, d'un diamètre de seulement 2,90 m, accentue cette perception de ligne droite au droit du carrefour.

L'aménagement vise à sécuriser le carrefour situé sur la RD 217 (D217) et la Route de Loch ar Vaten en répondant à la problématique de vitesse excessive tout en maintenant l'accessibilité pour les poids lourds, d'assurer une continuité des déplacements pour les piétons et cyclistes.

Le montant des travaux est estimé à 40 833.50€ HT et 2 100€ HT pour la MOE soit un total hors taxe de 42 933.50€ (51 520.20€ TTC).

Il est proposé de solliciter l'Etat pour le financement de ce projet de la façon suivante :
DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) : 25 760.10€ (60%)
DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : 8 786.70€ (20%)
Soit un autofinancement 8 786.70€ HT (20%)

.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260302-D_2026_11-DE

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
ADOPTE le plan de financement proposé par M. Le Maire
SOLLICITE une demande de subvention au titre de la DETR et subvention au titre de la DSIL
AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention

Le 04 mars 2026
Pour extrait certificat conforme
Le maire,
Jacques QUILTU

Le secrétaire de séance,
Claude KERANGUYADER

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.